

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5020091

N/REF : 2/02/2025 14H01 C:024888 I:31161
V/REF : CIT-20250202-0006
V/Appel du Dimanche 02/02/2025 a 14H01

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 0965
IMMEUBLE : KLEBER
1/3 ALLEE JOACHIM DU BELLAY
38130 ECHIROLLES

Fontaine, le 11 Février 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence

LOCALISATION : ALLEE N°3 BELLAY-LOGEMENT DE MME SODINI-RDC-TEL:*06 17842633*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT DANS LE LOGEMENT QUI COULE JUSQUE DANS
LES CAVES

Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 02/02/2025 A 14H45 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU PIED DE CHUTE COLONNE EAUX USEES CUISINE/SALLE
DE BAINS.
CONTROLE ECOULEMENT.
NETTOYAGE DES LIEUX.-

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 03/02/25 a 16H14 Mme V CASTEL
AS AB Email envoyé le 03/02/25 a 16H12 Mme V CASTEL
AS AB Email envoyé le 03/02/25 a 14H55 M. J. BOATTO
FF LCOMPTER Email envoyé le 03/02/25 a 07H30 M. J. BOATTO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5020091

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait	Débouchage/pompage <= 2H00	1	496,79
				496,79
		TOTAL H.T.		496,79
		T.V.A. a 10,00%		49,67
		TOTAL T.T.C.En EURO		546,46

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN